

République française
Département de l'Hérault

Commune  **de Rosis**

Séance du 19 MAI 2008

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON
Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Sandrine
LECLERCQ - Martine CANDEL-

Membre (s) absent(s) excusé(s): Sandrine LECLERCQ - Arlette ARAGON

Secrétaire de séance : Eric NAUTRE.

ORDRE DU JOUR

1 - CHANGEMENT DE DOMICILE DU SIEGE SOCIAL DU SMABM (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le siège social du **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare** est actuellement basé à l'Hôtel de ville -34600 VILLEMAGNE L'ARGENTIERE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour une meilleure coordination entre la localisation du siège social, les bureaux administratifs et le local technique du syndicat, les élus du syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare souhaite que le siège social du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare soit transféré à l'hôtel de ville - 34600 HEREPHAN.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable au transfert du siège du syndicat à Hérépian.

2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DU SMABM (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite a la demande des élus du syndicat mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare souhaite que ce dernier puisse intervenir dans l'entretien des stations d'épuration à filtre plantés de macrophytes.

Il précise que la commune va prochainement s'équiper d'une unité de traitement de roseaux et que le fonctionnement de ce type d'unité de traitement nécessite une intervention ponctuelle allant de dégrillage à la fauche des roseaux en passant par le contrôle.

Il propose donc de confier cette opération à l'équipe technique du SMABM et qu'une convention soit établie afin de définir les modalités d'intervention et le coût de la prestation.

Il demande aux membres du conseil d'ajouter aux compétences du SMABVM la compétence optionnelle entretien des stations d'épuration à filtre planté de macrophytes.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil accepte que le S.M. intervienne dans l'entretien des stations d'épuration à filtre plantés de macrophytes.

3- REPRESENTATION DE CONSEILLERS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire et l'installation des commissions thématiques, la présidente de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a proposé la possibilité que les conseillers puissent siéger aux commissions suivantes :

- **Commission Equipement électrique**
- **Commission Développement Economique Durable**
- **Commission Développement Rural**
- **Commission Communication TIC**
- **Commission Environnement**
- **Commission Urbanisme Habitat SPANC**
- **Commission Tourisme**

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil non délégués qui sont intéressés pour participer à ses commissions, à s'inscrire afin de pouvoir rapidement compléter la première liste composée des représentants communautaires.

Avis du conseil :

Le conseil émet un avis favorable à cette proposition et accepte la désignation des conseillers suivants qui acceptent également leurs mandats :

- **Commission Equipement électrique :**
- René MAGNALDI-Gérard LUNA
- **Commission Développement Economique Durable**
- Daniel BOURDON – Eric NAUTRE
- Commission Développement Rural
- Moïse ROQUES – Daniel BOURDON
- **Commission Communication TIC**
- Martine CANDEL - Daniel BOURDON – Sandrine LECLERCQ
- **Commission Environnement**
- René MAGNALDI - Germain FARENQ - Nathalie MENDES
- **Commission Urbanisme Habitat Service Public d'Assainissement Non Collectif**
- René MAGNALDI – Nathalie MENDES
- **Commission Tourisme**
- Martine CANDEL- Sandrine LECLERQ - Arlette ARAGON

4 - SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE LA VALLEE DE LA MARE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du comité syndical du Syndicat d'Adduction d'Eau de la Vallée de la Mare en date du 22 avril, le prix de l'eau pour les abonnés desservis par la source Foncaude, a été fixé pour l'année 2008 ainsi qu'il suit :

- Abonnement annuel : **76,03 €**
- Eau : **0,506 €/m3**
- Taxes de prélèvement (agence de l'eau) : **0,042 € / m 3**
- Taxe de pollution : **0,038 € / m 3**
- TVA **5,5%** sur tous les éléments de la facture.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information

5 - DESIGNATION DE DELEGUES AU S.M. D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au S.M. d'aménagement des berges de la mare et non trois titulaires comme indiqué lors de la Délibération en date du 25 mars 2008.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil désigne Jacques MENDES, René MAGNALDI en qualité de délégués titulaires et Eric NAUTRE comme suppléant.

6 - PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN COMMUNAL A TITRE ONEREUX

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la proposition d'acquisition d'un terrain communal situé au dessous du logis neuf, sur lequel est implanté un bâtiment en mauvais état, que le potentiel acquéreur souhaite aménager en habitation.

Il précise que ce dernier, envisage de viabiliser cette parcelle de terrain qui se trouve à proximité du logis neuf, face à la forêt des écrivains combattants.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le conseil estime qu'il y a lieu avant de prendre une décision, de savoir à qui appartient le bâtiment sis sur la parcelle communale.

7 - ANDABRE – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le maire informe les membres du conseil que la première partie des travaux d'assainissement a débuté dans le village d'Andabre. La deuxième tranche des travaux devrait commencer début septembre.

Il indique qu'en ce qui concerne la station d'épuration, dix cabinets d'études ont répondu à l'appel à candidature lancé par le Syndicat d'Assainissement.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

8 - CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ETE 2008

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la convention fixant les modalités de participation aux activités liées au contrat Enfance Jeunesse géré par la communauté de communes « les sources »

Il indique que cette convention a pour objet :

- de faciliter l'accès aux enfants des communes qui ne sont pas membres de la CdC « les sources » aux activités mises en place par la dite communauté en leur accordant une aide individuelle.
- Participer à l'équilibre financier des activités mise en place en accordant au terme de l'exercice une subvention d'équilibre, calculée au prorata du nombre d'enfants qui auront participé aux opérations.

Il indique que tous les renseignements fixant les modalités d'inscriptions aux activités proposées peuvent être consultés en mairie.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette convention et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le conseil émet un avis favorable à la signature de cette convention.

9 - VENTE DES TERRAINS DES CHARBONNAGES DE FRANCE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que « Charbonnage de France » est propriétaire sur le territoire communal d'une parcelle de terrain cadastrée section A.12 au lieu dit LAGINESTE, d'une superficie de 2Ha 45 a 60ca.

Il indique que charbonnage de France a mis en vente cette parcelle de terrain et qu'un acquéreur potentiel s'est déjà manifesté.

Il précise que toutes les communes minières du bassin minier des Cévennes, souhaitent récupérer ces parcelles et elles ont confié la négociation de ces terrains à l'Agence foncière du Département.

Monsieur le Maire indique qu'il recevra début Juin l'acheteur potentiel pour connaître ses intentions, à l'égard de cette parcelle et rendra compte lors de la prochaine séance du conseil.

Avis du Conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

10 - PROJET DE CHEMIN DE GRANDE RANDONNEE GR DE PAYS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de GR pays que souhaite mettre en place la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il propose donc, de bien vouloir examiner le tableau d'assemblage du projet de GR de pays qui est proposé et que va mettre en place la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune, l'itinéraire empruntera les sentiers déjà ouvert qui sillonnent notre commune.

Avis du conseil :

Le conseil unanime souhaite apporter une modification d'itinéraire au niveau du hameau de Madale.

11 - MAISON DU CAROUX ET DU MOUFLON

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la réhabilitation de la maison du Caroux et du Mouflon est réalisée dans le cadre du pole d'excellence rurale porté par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc.

Il indique que ce projet est une opération dite pour compte de tiers, que la commune n'a pas de part communale à s'acquitter, la totalité du dossier est prise en charge par la Communauté de communes.

Il précise cependant, comme il est légalement prévu, que la commune fasse l'avance de la TVA, qui s'élève à 22 517,22€, et qu'elle la reverse à la communauté.

Il rappelle que cette somme sera reversée à la commune par le Fond de Compensation de la TVA, dans le délai réglementaire de deux ans .

Il indique en outre, afin de ne pas engager une telle dépense non programmée sur le dernier budget déjà voté, d'ouvrir une ligne de crédit ou un prêt échelonné sur 2 ans.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation de solliciter un prêt du montant de la TVA auprès de l'organisme bancaire qui pratiquera le meilleur taux.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à signer tout acte afférent.

Le Maire

Jacques MENDES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROSIS**

Séance du 19 MAI 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf mai, le conseil municipal de la commune de Rosis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENDES, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du conseil : 15.05.2008.

Membres présents: M.M. Jacques MENDES – René MAGNALDI – Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Nathalie MENDES - - Sandrine LECLERCQ - Moïse ROQUES - Germain FARENQ -- Martine CANDEL

Membre(s) absent(s) excusés : Arlette ARAGON - Sandrine LECLERCQ

Secrétaire de séance : Eric NAUTRE

Objet: Changement de domicile du siège social du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le siège social du **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare** est actuellement basé à l'hôtel de ville – 34 600 VILLEMAGNE L'ARGENTIERE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour une meilleure coordination entre la localisation du siège social, les bureaux administratifs et le local technique du syndicat, les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare souhaitent que le siège social du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare soit transféré à l'hôtel de ville – 34 600 HEREPHAN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil que le siège social du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare soit désormais :

Hôtel de Ville – 34 600 HEREPHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé du Maire et après avoir délibéré

ACCEPTE que le siège social du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Mare soit désormais : **Hôtel de Ville – 34 600 HEREPHAN**

Pour extrait conforme :

Fait à Rosis, les jour, mois et an que dessus ;

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROSIS**

Séance du 19 Mai 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf Mai, le conseil municipal de la commune de Rosis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENDES, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du conseil : 15.05.2008.

Membres présents: M.M. Jacques MENDES – René MAGNALDI – Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Nathalie MENDES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ –Martine CANDEL.

Membre(s) absent(s) excusés : Sandrine LECLERCQ - Arlette ARAGON -

Secrétaire de séance : Eric NAUTRE

Objet : Modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare : compétence optionnelle : entretien des stations d'épurations à filtre planté de macrophytes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare (SMABM) souhaitent que le SMABM puisse statutairement intervenir dans l'entretien des stations d'épurations à filtre planté de macrophytes.

En effet, plusieurs communes et SIVU d'assainissement de la vallée de la Mare ont interpellé le Président du SMABM sur la problématique de l'entretien des stations d'épuration en "roseaux".

En effet, certaines de ces collectivités se sont ou vont s'équiper d'une unité de traitement de ses eaux usées "en roseaux" et s'inquiètent de l'entretien de cet investissement, vues les capacités communales en personnel technique compétent.

Le fonctionnement de ce type d'unité nécessite une intervention ponctuelle, allant du dégrillage à la fauche des roseaux, en passant par le contrôle.

Soucieux de la bonne réalisation de cet entretien, du maintien d'un service de proximité et d'une gestion transversale de l'eau sur la Mare, les collectivités membres du SMABM qui le souhaiteraient confierait cette opération à l'équipe technique du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare, dans le cadre d'un développement de ces compétences et dans la limite d'un volume temps qui ne nuise pas à la bonne réalisation des compétences principales.

L'objectif n'est pas d'assurer l'entretien des réseaux d'assainissement, ni des stations plus complexes nécessitant une technicité pointue ou des interventions fréquentes (type boues activées, ...) mais de répondre à un besoin des collectivités dans l'entretien de leur système "extensif".

Une convention sera établie entre le SMABM et la collectivité concernée pour définir les modalités d'intervention : nombre de journée-homme de travail, coût de la prestation, ...

Le Maire propose donc aux membres d'ajouter aux compétences du SMABM, la compétence optionnelle : Entretien des stations d'épuration à filtre planté de macrophytes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

ACCEPTÉ d'ajouter aux compétences du SMABM, la compétence optionnelle : Entretien des stations d'épuration à filtre planté de macrophytes.

Pour extrait conforme :

Fait à Rosis, les jour, mois et an que dessus ;

Le Maire

Jacques MENDES.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROSIS
Séance du 19 mai 2008**

L'an deux mille huit et le 19 mai, le conseil municipal de la commune de Rosis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENDES, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
Date de convocation du conseil : **15.05.2008.**

**Membres présents: M.M. Jacques MENDES – René MAGNALDI – Daniel BOURDON
- Gérard LUNA - Nathalie MENDES - Eric NAUTRE- Sandrine LECLERCQ - Moïse
ROQUES - Germain FARENQ – Arlette ARAGON**

Membre(s) absent(s) excusés : - Martine CANDEL

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ

**OBJET : - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA MARE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués et d'un délégué suppléant au S.M d'aménagement des berges de la Mare.

Il propose que la présente délibération annule et remplace celle avec le même objet en date du 25 mars qui désignait 3 titulaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré

VU les articles L.163-4 à L.163-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESIGNE comme délégué titulaire à ce Syndicat Mixte

**M. Jacques MENDES,
M. René MAGNALDI,**

Et comme délégué suppléant **M. Eric NAUTRE**

Qui acceptent leur mandat

Pour extrait conforme :

Fait à Rosis, les jour, mois et
an que dessus ;

**Le Maire
Jacques MENDES.**